

# La lettre d'information du Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Des communes de Pluvigner, Camors, Landaul, Landevant.

N°1



## Pourquoi une lettre d'information ?

La lettre d'information est le support idéal pour vous transmettre des actualités réglementaires, des réponses à des questionnements ; des idées d'activités ou de sortie.

C'est un lien entre le Relais, les assistantes maternelles et les parents. Vous en recevrez un exemplaire par trimestre.

Aussi, si vous avez des informations à transmettre, n'hésitez pas à nous en faire part.

Nous y inscrirons l'agenda des manifestations, réunions, conférences...

## La communication au quotidien



Fort d'un réseau de partenaires importants, le Relais reçoit de nombreuses informations tant sur la réglementation, que sur des soirées thématiques ou la formation continue.

Il nous serait impossible de vous les communiquer par courrier à chaque fois. Néanmoins, nous proposons de vous envoyer tout par mail, car ceci est simple et sans coût pour le service.

Aussi, si vous souhaitez recevoir toutes les informations, nous vous demandons de nous transmettre votre adresse mail si cela n'a pas été encore fait.

## Agenda

### **Rappel : Samedi 25 mai dès 10h**

Fête de fin d'année de la Maison de l'Enfance avec participation de la chorale des assistantes maternelles.

### **Lundi 27 mai 20h**

Soirée d'échange "*Un doudou, une tétine, ça sert à quoi ?*" animée par Lénaïg Kleinbauer à la Maison de l'Enfance de Camors.

### **Jeudi 27 juin dès 19h00**

Bilan des matinées d'éveil autour d'un apéritif dînatoire pour repartir sur une nouvelle année pleine de dynamisme !!!

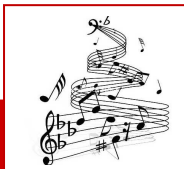
## Colliers d'ambre et Bijoux



Nous attirons votre attention sur le port du collier d'ambre et tout autre petit bijou destinés aux jeunes enfants (boucle d'oreille, barrette, gourmette...).

La plus grande prudence est recommandée au sujet du port de ces objets. En effet; des accidents majeurs ont été recensés par les services d'urgences pédiatriques, notamment dus aux risques d'étranglement ou/et d'étouffement par inhalation de petits éléments.

Il vous revient, en tant que professionnels de l'accueil du jeune enfant, de prendre des mesures de prévention à l'égard de ces objets et de sensibiliser les familles sur ce sujet, en relayant au maximum cette information autour de vous.



## Eveil musical.

Fred vous transmet de temps en temps les paroles des chansons qu'il nous apprend.

Ce serait bien que vous pensiez à vous faire un dossier chanson que vous pouvez amener à chaque séance.

Fred est aussi très demandeur de nouvelles chansons, donc n'hésitez pas à lui en chanter des nouvelles lors des matinées.

Ce sera un plaisir partagé par tous !!!

## Le système d'imposition des assistantes maternelles

Une nouvelle réglementation rend imposable les repas fournis par les parents. Le coût du repas doit être noté dans le contrat de travail, peu importe qui le fournit.

Si le repas est apporté par les parents, vous devez vous mettre d'accord sur son montant. En cas de désaccord entre les 2 parties, une somme forfaitaire de 4,45 € sera appliquée. Normalement les repas auraient toujours dû être déclarés. L'obligation a été revue en 2012 mais ne sera réellement effective qu'en 2013 (ils seront tolérants pour 2012). Il est donc essentiel de fixer le montant du repas dès aujourd'hui et de calculer le nombre de repas concernés depuis janvier 2013 pour votre déclaration de l'an prochain.

Concernant les bulletins de salaire, pour le moment aucune disposition n'a été prise par PAJEMPLOI pour déclarer le prix des repas fournis par les parents sur le volet PAJEMPLOI. Nous avons eu une personne de ce service au téléphone ainsi qu'une confirmation par mail.

## Quelle liste remise aux parents ?

La liste remise aux parents est la plus neutre possible. Seules les mentions suivantes apparaissent : Nom et prénom, adresse, tél, disponibilités (indisponible ou x accueils disponibles + date ou cessation temporaire d'activité).

Nous vous adressons une à deux fois par an une enquête de disponibilité. Si cette dernière ne nous est pas renvoyée, il sera noté sur la liste "disponibilité non connue".

D'autre part, pour que la liste soit la plus juste possible, il est primordial que vous nous teniez au courant de tout changement. Ceci permet aux parents de gagner du temps et nous permet aussi d'avoir une vision plus juste des offres de garde et de tenir à jour nos fichiers parents.

Il est essentiel pour le Relais de savoir quand un contrat démarre mais aussi se termine.

## PMI : Les puéricultrices par secteur

### **CAMORS : Myriam DUPUIS**

Centre Médico-Social-Service PMI  
Espace Kerdrain – 29 rue Abbé Philippe Le Gall  
56400 AURAY CEDEX  
02 97 59 38 50

### **LANDAUL : Christine DANILO**

### **LANDEVANT + PLUVIGNER : Herveline THOMAS**

Centre Médico-Social-Service PMI  
Rue du Danemark 1<sup>er</sup> étage  
Espace tertiaire Porte Océane 2  
56400 BRECH  
02 97 30 27 50

## Relais Assistantes Maternelles

Maison de l'enfance - 18 Rue Maréchal Leclerc 56330 Pluvigner

Tel : 02 97 59 00 96 ram@pluvigner.fr